

Conclusions du Conseil européen de Dublin: extrait sur la convergence et les questions budgétaires (29 et 30 novembre 1979)

Légende: Lors du Conseil européen de Dublin tenu les 29 et 30 novembre 1979, les chefs d'État ou de gouvernement examinent de manière approfondie le problème de la contribution britannique au budget de la Communauté.

Source: Bulletin des Communautés européennes. dir. de publ. Commission des Communautés européennes. 1979, n° 11. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_dublin_extrait_sur_la_convergence_et_les_questions_budgetaires_29_et_30_novembre_1979-fr-3634828d-9593-4b09-8769-f94dfc7ae24f.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Conseil européen de Dublin (29 et 30 novembre 1979)

Conclusions de la présidence

[...]

Convergence et questions budgétaires

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues sur la convergence et sur les questions budgétaires. Il a réaffirmé les conclusions auxquelles il était parvenu lors de ses réunions tenues à Bruxelles et à Paris, à savoir que la convergence des réalisations économiques requiert des mesures dont la mise en œuvre incombe en premier lieu aux États membres concernés, que la politique communautaire peut et doit jouer un rôle de soutien dans le cadre d'une solidarité accrue et que des mesures doivent être prises en vue de renforcer le potentiel économique des pays moins prospères de la Communauté.

À cet effet, le Conseil européen a exprimé sa détermination de promouvoir l'adoption des mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la politique communautaire, à renforcer les politiques les plus propres à favoriser la croissance harmonieuse des économies des États membres et à réduire les disparités existant entre les économies. Ils ont fait état, en outre, de la nécessité de renforcer l'action communautaire dans le domaine des structures, particulièrement dans la perspective de l'élargissement de la Communauté et compte tenu de la nécessité de prévoir des dispositions relatives à l'agriculture méditerranéenne.

Le Conseil européen a examiné de manière approfondie le problème de la contribution britannique au budget de la Communauté. Il a été convenu que les propositions de la Commission concernant l'adaptation du mécanisme financier pourraient constituer une base utile pour une solution qui respecterait l'acquis et la solidarité communautaires. Cette solution ne devrait pas entraîner le relèvement du plafond de 1 % de la TVA.

En outre, la Commission a prié de poursuivre l'examen de propositions en vue de la mise au point de mesures communautaires complémentaires au Royaume-Uni qui contribueront à réaliser une plus grande convergence économique et qui conduiront également à une participation plus importante du Royaume-Uni aux affectations des dépenses communautaires.

La Commission est priée de soumettre des propositions qui permettront au Conseil de ministres de poursuivre la recherche de solutions appropriées à arrêter à la prochaine réunion du Conseil européen. Le président du Conseil convoquera le Conseil européen dès que les conditions auront été réunies pour l'organisation d'une telle réunion.

Le Conseil européen a reconnu la nécessité d'arrêter rapidement des solutions communautaires aux problèmes de la pêche, de l'énergie et de l'organisation du marché de la viande ovine dans le cadre des principes énoncés dans le traité.

[...]